



DÉLIBÉRATION N° 11/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

OBJET :

FINANCES

Lotissement « Les Terrasses de Tournoël » - Impasse des 13 vents à Volvic – Garantie financière pour un prêt conclu entre Auvergne Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 février 2025.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY - Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE - Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT - Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS - M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Joël DE AMORIM - M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

M. Jean-Louis ANTONY, Adjoint au Maire en charge des Finances, expose à l'assemblée que dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement « Les Terrasses de Tournoël », le bailleur social Auvergne Habitat a procédé à la construction de 10 logements dont 7 de type PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 3 de type PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Le Programme Local de l'Habitat définit par la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) pour la période 2019-2025 est structuré autour de 7 orientations traduites dans un plan d'actions, dont l'une d'entre elles est destinée à maintenir et développer le logement social sur l'ensemble de l'agglomération notamment par une participation au financement des opérations.

Conformément au règlement des aides en faveur du logement du 30 avril 2019, RLV intervient en complément du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour garantir les emprunts des bailleurs sociaux pour des opérations réalisées sur son territoire notamment pour des opérations classées de niveau 1 et 2.

RLV plafonne sa garantie au taux de 50 % (délibération 28-2019), ce qui amène les bailleurs sociaux à solliciter les communes en garantie complémentaire, lorsque le taux cumulé du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de RLV est inférieur à 100 % comme indiqué ci-dessous :

OPÉRATION	CD 63	RLV	TOTAL (CD + RLV)
Classée niveau 1	50 %	50 %	100 %
Classée niveau 2	40 %	50 %	90 %
Classée niveaux 3 et 4	0 %	50 %	50 %

Afin d'accompagner la réalisation de ce projet, la Caisse des Dépôts et Consignations a accordé à Auvergne Habitat un financement de l'opération à hauteur de 1 027 414,00 € à la condition que le prêt soit garanti par la Commune de Volvic à hauteur de 50 % et aux conditions suivantes :

Caractéristiques de la ligne de prêt	PLAI	PLAI Foncier	PLUS	PLUS FONCIER
Montant de la ligne de prêt	184 214 €	103 323 €	493 406 €	246 471 €
TEG de la ligne de prêt	2.6 %	2.6 %	3.6 %	3.6 %
Durée d'amortissement	40 ans	50 ans	40 ans	50 ans
Index	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
Taux d'intérêt	2.6 %	2.6 %	3.6 %	3.6 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360

Vu les articles de L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2305 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n° 165 518 en annexe signé entre Auvergne Habitat, l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

et sur sollicitation d'Auvergne Habitat, **le Conseil Municipal**, M. Jean-Louis ANTONY entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCORDE** la garantie de la Commune de Volvic à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 027 414,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de Prêt n° 165 518 constitué de 4 lignes de Prêt (ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération) ;
- **ACCORDE** la garantie de la Commune de Volvic à hauteur de la somme en principal de 513 707,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt ;
- **ACCORDE** la garantie de la Commune de Volvic pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
- **AUTORISE** la Commune de Volvic à s'engager dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- **AUTORISE** la Commune de Volvic à s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant dûment habilité, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 04.03.2025
Publié ou notifié
le : 04.03.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

